

Institut Godin : vers un label éco-solidaire

L'économie sociale et solidaire est un secteur économique qui représente un emploi sur 10 et 10% des établissements employeurs picards. L'un de ses grands fondements, associer des partenaires qui mutualisent leurs compétences au service de l'Homme et de la société. Dans le but de développer des programmes qui mettent en œuvre des pratiques d'économie solidaire ainsi que des solutions pour le développement de celle-ci, l'institut Godin avec le concours de six étudiants en Master présente un projet d'étude. Son objectif, développer un outil qui pourrait servir à la fois d'indicateur et de guide pour permettre aux entreprises de faire de l'économie solidaire.

Le rôle économique des organisations relevant de l'économie sociale et solidaire est aujourd'hui reconnu tant par les institutionnels que par les entreprises. Leurs impacts sur la dynamique territoriale ainsi que le développement de nouvelles activités deviennent de plus en plus lisibles sur les territoires : « Une de nos points de départ est que toute entreprise ou collectivité peut faire de l'économie solidaire. Ce sont des emplois non délocalisables mais il faut avoir une bonne compréhension de tous les critères. A l'issue des travaux, nous pourrions démontrer qu'avec une économie solidaire, une entreprise peut faire une plus-value » explique Jean Pierre Girard, vice-président. Mais avant de parler de plus-value, les membres de l'institut se sont aperçus qu'il fallait créer un outil pour observer et accompagner une entreprise. Cet outil a pour fondement deux types d'utilisation. Il pourra être utilisé comme cahier



L'institut Godin travaille avec les étudiants sur un concept novateur : les pratiques solidaires qui sont sources d'efficacité.

des charges initial ou comme tableau de bord.

Dix critères

A ce jour, cette échelle de mesure est constituée de dix critères posant les bases même de l'économie solidaire. Pour en citer quelques exemples, nous pourrions parler de la proximité qui définit le territoire comme la somme de trois principes de proximité. En premier lieu, sur un plan géographique, on notera la distance ou le temps qui sépare les employés de l'entreprise. Dans un second temps, on tient compte aussi de la proximité organisationnelle et enfin, en troisième point, la proximité institutionnelle qui définissent toutes deux les règles d'actions et l'interaction entre les différents acteurs. Mais cette interaction ne concerne pas que la proximité, elle est aussi en lien avec un autre critère : la réciprocité qui correspond à la relation établie entre des personnes, ce qui remet l'homme au cœur des actions et des objectifs. Ainsi, tous les critères de cette échelle

de mesure sont en relation les uns avec les autres. « Bien entendu, la liste n'est pas exhaustive et fait l'objet d'un travail de finalisation, mais à terme, l'institut développe l'idée de, pourquoi pas, créer un label éco-solidaire » ajoute Pierre Girard.

Alors, pour qualifier une entreprise ou pour l'aider dans son changement, l'outil se base sur une entreprise référente afin d'établir un barème et attribue une notation allant jusque 10. Bien évidemment chaque critère a des objectifs multiples. Par exemple, pour la justice, le faible écart entre les salaires ainsi que la parité hommes femmes, viennent la détailler.

De tous ces résultats, une projection graphique peut en ressortir. Elle permet de situer la mise en œuvre de pratiques d'économie solidaire et de mettre en évidence les forces et faiblesses de la stratégie solidaire menée par l'entreprise.

David Verschaeve